

*Initiatives parlementaires*

gations de citoyens». La même année, le secrétaire d'État était désigné ministre responsable de la Condition des personnes handicapées.

En 1986, l'adoption de la Loi sur l'équité en matière d'emploi a obligé les employeurs soumis à une charte fédérale de présenter des rapports sur les mesures qu'ils prennent pour recruter des personnes handicapées. L'année suivante, le gouvernement a proclamé une Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées qui permet aux municipalités d'améliorer leur niveau d'accessibilité dans les secteurs du transport, de l'emploi, des loisirs, de l'éducation et du logement.

Entre 1988 et 1991, le gouvernement a poursuivi son action: accords fédéral-provinciaux de logement social; politique assurant que les propriétés que l'État achète ou loue ne présentent aucun obstacle physique; commencement d'une révision complète des lois fédérales qui touchent les personnes handicapées, pour ne nommer que quelques-uns des projets.

Il ne s'agit pas ici de se glorifier, mais simplement de préciser que nous avons fait des progrès et, surtout, que nous avons tracé la voie de l'avenir. Nous avons compris que le fait d'être handicapée ne change rien à la valeur d'une personne et, surtout, à la contribution qu'elle peut apporter à la société.

Nous avons compris que l'action politique et les mesures législatives qui permettent de modifier le système ne seront efficaces que si l'on réussit à transformer les attitudes.

Au cours de la dernière année, plusieurs actions sont venues concrétiser l'engagement du gouvernement dans ce dossier.

Tout d'abord, monsieur le Président, à l'automne 1991, le gouvernement lançait sa Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées, un projet quinquennal coordonné par le Secrétariat d'État, et auquel participent 10 ministères et organismes fédéraux. La Stratégie, qui vise à assurer l'égalité d'accès, l'intégration à la vie économique et la pleine participation des personnes handicapées, fait appel à l'esprit de partenariat et invite tous les ordres de gouvernement à y prendre part.

Déjà, depuis l'automne dernier, plusieurs ministères et organismes ont amorcé des changements, dont bon nombre en étroite collaboration avec les provinces et les territoires.

À titre d'exemple, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a mis sur pied un programme d'aide financière pour permettre aux personnes âgées handicapées et à faible revenu d'apporter de légères modifications à leur résidence. Plusieurs provinces et territoires

ont accepté de participer au programme qui fonctionnera dès le mois de juillet.

Le ministère de Condition physique et Sport amateur fournit un autre excellent exemple de partenariat. En effet, afin d'assurer l'engagement et l'appui de l'ensemble de la communauté, le ministère a cru bon de partager l'information de son programme avec tous les partenaires éventuels. Condition physique Canada a donc organisé des séances d'information avec des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux et les secteurs bénévole et privé. Les rencontres ont eu lieu dans chaque province et territoire entre les mois de décembre 1991 et février 1992, et les résultats de ces rencontres sont actuellement distribués à tous les participants.

Dans le secteur éducation, Condition physique Canada a également fait preuve d'initiative. Travaillant en étroite collaboration avec neuf organismes sportifs et centres de loisirs pour les personnes handicapées, le ministère est en train d'élaborer du matériel didactique qui aidera les enseignants à mieux intégrer les élèves handicapés dans leurs cours d'éducation physique. Au mois de mars dernier, il a créé un comité d'organisation qui assure la liaison avec le ministère de l'Éducation de chaque province.

Enfin, si on regarde le travail accompli au ministère des Affaires indiennes et du Nord, on constate que, là encore, la consultation avec les provinces et les territoires est constante. Dans la province de mon distingué collègue, la Saskatchewan, par exemple, les ministères et les organismes provinciaux qui offrent des services aux personnes handicapées ont participé à des séances d'information qui ont culminé en une conférence tenue en janvier dernier où l'on a élaboré une stratégie et défini certains buts communs. De même, en Alberta et en Colombie-Britannique, on a tenu et on tiendra des réunions de consultation avec les représentants provinciaux.

Je pourrais continuer à donner des exemples de consultation et de partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je crois que tout le monde a compris qu'aucun gouvernement, aucun organisme ne peut à lui seul éliminer les obstacles qui empêchent 3,3 millions de Canadiens et de Canadiennes handicapés d'avoir un plein accès à tous les secteurs de notre société. Je termine donc, et je remercie le député qui a présenté la motion, me donnant ainsi la possibilité d'aborder ce sujet à la Chambre des communes. Il m'a permis, je crois, de démontrer clairement que la consultation existe entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il m'a surtout permis de mettre en lumière toutes les actions actuellement posées, à tous les niveaux, pour mieux permettre aux personnes handicapées de se prendre réellement en